



Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Le 5 mars 2019, à 20 h
au centre communautaire 945, rue de l'Église (salle du conseil)

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 5 mars 2019

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Embauche au poste de coordonnateur des loisirs
- 3.2 Nomination de Mme Danielle Genest au poste de secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
- 3.3 Résolution pour une entente intermunicipale en sécurité civile
- 3.4 Résolution pour l'adoption du rapport d'activités annuel des services incendies
- 3.5 Résolution pour une entente intermunicipale pour le service de vidange des fosses septiques
- 3.6 Mandat à la firme CIMA + pour l'élaboration d'un plan d'action pour répondre aux exigences du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées
- 3.7 Mandat à la firme France Thibault, ing. Expert-conseil pour la préparation d'un devis d'appel d'offres de services professionnels
- 3.8 Résolution accusant réception de la démission de M. Hadrien Paquette à titre de responsable en urbanisme
- 3.9 Mandat au Groupe DDM, pour services d'urbanisme
- 3.10 Octroi de contrat pour services professionnels pour problème d'eau au centre communautaire
- 3.11 Octroi de contrat pour l'assainissement des unités de ventilation du centre communautaire
- 3.12 Résolution pour dépôt à la MRC de Lotbinière aux fins de l'entente à portée collective, art. 59 lptaaq (Loi sur la protection des activités agricoles).
- 3.13 Avis de motion et présentation du projet de règlement (concernant l'adoption règlement visant à modifier le Règlement 2017-632 pour le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP).
- 3.14 Avis de motion et présentation du projet de règlement (concernant l'adoption d'un règlement visant à modifier le Règlement 2010-253 concernant la politique de gestion contractuelle)

4. FINANCES

4.1 Comptes à payer

5. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

8. LEVÉE DE LA SÉANCE